

COMPTE RENDU SÉANCE DU 18 septembre 2009

L'an deux mille neuf et le dix huit septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilbert NIGEN, Maire.

PRÉSENTS : NIGEN Gilbert, LORANS Jean-Yves, EVEN Gilbert, GUYOMARCH Jeannine, GUELLEC Sylvie, PICHON Yannick, JAOUEN Eliane, BODERE Erwan , CITERIN Guy, BARGAIN Fabrice, TIRODE Jacques, , LE MOAL Sylvie, GUIVARCH Christian, CARDELLINI Armand, GUILLEMOT Philippe.

ABSENTS EXCUSES LE SCRAGNE Sandrine (procuration à GUELLEC Sylvie), LE MOAL Loïc (procuration à BODERE Erwan), LE DAIN Marie-Françoise (procuration à GUYOMARCH Jeannine), RIOU Nicole (procuration à LE MOAL Sylvie).

Monsieur Erwan BODERE a été nommé secrétaire.

DECISIONS MODIFICATIVES

BUDGET COMMUNAL SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
60612 : fourniture d'électricité 3000 €	70323 : redevance d'occupation du domaine public 400 €
60621 : combustibles -5000 €	7067 : redevance dts serv.péri-scol. 4000 €
60622 : carburant -2000 €	7083 : locations diverses 400 €
60632 : fournitures de petits équipements 2500 €	752 : revenus des immeubles – 1800 €
60333 : fournitures de voirie 3500 €	6419 atténuation de charges rémunération personnel 5000 €
611 : contrats prestations de service 2500 €	7911 indemnités de sinistres 400 €
61521 : entretien de terrains 1500 €	
61551 : entretien de matériel roulant 8400 €	
6251 : voyage et déplacement 2500 €	
6411 : personnel titulaire 4000 €	
654 : pertes sur créances irrécouvrables 1500 €	
022 : dépenses imprévues -14000 €	
TOTAL : 8 400 €	TOTAL : 8 400 €

BUDGET COMMUNAL SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
165 : remboursement cautions logts 511 €	1346 : P.V.R 1229.30 €
OPERATION N° 16 2188 : Equipements divers 2537.30 €	165 : dépôts et cautionnements reçus 269 €
	27634 : autres créances immobilisées commune 40 €
	OPERATION N° 13 1323 département 528 €
	OPERATION N° 18 1323 département 982 €
TOTAL : 3 048.30 €	TOTAL : 3 048.30 €

TARIFS COMMUNAUX 2010

DIVERS		Proposition 2010 (+2%)
Droit de place parking		27.03 €
Location podium (caution 50 €)		117.12 €
Location tractopelle (cas d'urgence)		
* <i>heure avec chauffeur</i>		64.19 €
* <i>main d'œuvre par heure</i>		23.64 €
Participation accès		305.00 €
Locations tables		4.50 €
Livraison tables		23.64 €
Location salle fêtes :		
* <i>repas</i>		102.00 €
* <i>vin d'honneur</i>		61.20 €

CIMETIERE	
Actuel 15 ans 2.00m ²	39.41 €
Actuel 30 ans 2.00m ²	78.83 €
Actuel 15 ans 5.40 m ²	78.83 €
Actuel 30 ans 5.40 m ²	156.53 €
Nouveau 15 ans 2.50 m ²	39.41 €
Nouveau 30 ans 2.50 m ²	78.83 €
Nouveau 15 ans 6.50 m ²	78.83 €
Nouveau 30 ans 6.50 m ²	156.53 €
Caveau provisoire	10.82€/mois

COLUMBARIUM (1 case)	
5 ans	235.35 €
10 ans	470.74 €
15 ans	676.88 €
30 ans	1 373.92 €

ASSAINISSEMENT	
Abonnement annuel	38.64 €
Redevance volume d'eau jusqu'à 200 m ³ . 0 € au-delà	0.75 €

TARIFS CANTINE/GARDERIE
ANNEE SCOLAIRE 2009/2010
(applicables à la rentrée scolaire)

Cantine	2009/2010
Maternelle	2.46
Primaire	2.58
Collège (exceptionnel)	2.61
Forfait collège annuel	366.28
Forfait mensuel 1j/semaine	9.14
Forfait mensuel 2j/semaine	18.29
Forfait mensuel 3j/semaine	27.45
Surveillant	2.75
Professeur (primaire + collège)	3.84
Personnel extérieur	4.24
Ecole privée repas élève	2.58
Ecole privée repas enseignant	3.84
Déduction pour absence justifiée	1.88
Garderie périscolaire	2009/2010
Matin	1.07
Soir	1.68

**MODIFICATION DES STATUTS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision favorable de l'assemblée communautaire du 9 juillet 2009 sur la modification des statuts de la Communauté de Communes de Haute Cornouaille. Cette modification concerne l'adjonction de la compétence facultative « enfance jeunesse » :

- Création, aménagements et gestion des accueils de loisirs
- Création animation et gestion d'une maison de l'enfance (création, gestion et animation d'un mode de garde d'enfants à domicile sur les horaires décalés, création, gestion et animation d'un relais parents assistantes maternelles, création gestion et animation d'un multi-accueil (pour enfants de moins de 6 ans) création, gestion et animation d'un lieu d'accueil enfant-parent).
- Coordination et animation des actions du contrat enfance Jeunesse
- Observations et prospectives

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Emet, à l'unanimité des membres présents

Un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté de Communes de Haute Cornouaille.

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

En application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente le rapport 2008 sur le prix et la qualité du service d'eau potable assuré par le Syndicat des Eaux du Poher.

Ce rapport a été approuvé par le Syndicat des Eaux du Poher le 24 juillet 2009.

Le Conseil Municipal déclare avoir pris connaissance de ce rapport et n'avoir aucune observation particulière à formuler.

**CESSION DELAISSE COMMUNAL
Village de KERPRIGENT
Au profit de Mr Jean-Michel ROBERT**

Monsieur Jean-Yves LORANS rappelle à l'assemblée la décision prise lors du Conseil municipal du 29 juin 2009, relative à la cession d'un délaissé communal au profit de Mr Jean-Michel ROBERT au lieudit Kerprigent en SPEZET.

A l'élaboration du document d'arpentage, il s'est avéré que la voie communale n°22 empiète sur la parcelle D734 appartenant à Mr ROBERT.

Aussi, il propose à l'assemblée de procéder à un échange de bande de terrain avec Monsieur ROBERT à des fins de régularisation.

Une bande de terrain de la parcelle D 734, appartenant à Mr ROBERT, et faisant partie de la VC n°22 en échange d'une bande de terrain située en prolongement de la parcelle D n°734 et en bordure de la VC n°22 et de la parcelle D n°727.

A délimiter par géomètre, moyennant le prix principal de 0.76€ le m² pour la superficie excédentaire cédée par la Commune.

Les frais d'acquisition et de géomètre seront à partager pour moitié à la charge de la commune et pour l'autre moitié à la charge de Mr ROBERT.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Annule la délibération du 29 juin 2009 « cession de délaissé communal – village de KERPRIGENT au profit de Mr Jean-Michel ROBERT »
 - Autorise le Maire ou Mr Jean-Yves LORANS, Adjoint délégué, à régulariser l'échange entre la Commune de SPEZET et Mr Jean-Michel ROBERT, des biens sus-désignés aux conditions ci-dessus proposées.
- Cette délibération est prise à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DEVENIR DE L'IMMEUBLE COMMUNAL DU 19 rue DU GENERAL DE GAULLE

(ANCIEN LOCAL DU SYNDICAT D'INITIATIVE)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité pour un projet d'ouverture d'un commerce de fleurs sur la commune.

Après avoir étudié les différents locaux susceptibles d'accueillir ce type d'activité, le porteur de projet s'est arrêté sur le bâtiment communal situé au 19 rue du général DE GAULLE, ancien local du syndicat d'initiative.

Elle souhaiterait l'acquérir. Une estimation du bâtiment a été demandée aux services des domaines.

Les membres du Conseil municipal s'interrogent sur les différentes possibilités offertes, notamment faut-il vendre ou envisager une location avec option d'achat ?

Le projet est-il viable ? n'y a-t-il pas des aides possibles via la communauté de Communes pour l'installation d'un commerce.

L'ensemble des élus s'accordent sur le fait qu'il faille une réflexion approfondie sur le projet, avant d'envisager de vendre le bâtiment.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Association des trois résidences Ker Radeneg, Ty Creac'h, Ti Glazig. CH intercommunal de Cornouaille	NON
PACT Finistère QUIMPER	NON
SPA PLOUHINEC	NON

ECO-LOTISSEMENT DE FEUNTEUN GORNED

AUTORISATION DE SIGNER ET DE DEPOSER LA DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'un éco-lotissement au lieudit Feunteun Gorned.

La demande de permis d'aménager concerne les parcelles cadastrées sous le numéro :

B 1979-1982-1115

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à déposer et à signer au nom de la Commune la demande de permis d'aménager.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à déposer et à signer la demande de permis d'aménager relatif au projet d'éco-lotissement et qui concerne les parcelles : B 1979-1982-1115

Les dites parcelles appartenant à la Commune de SPEZET

**ALLOCATION EN NON-VALEUR DE TITRES, COTES OU PRODUITS
IRRECOUVRABLES**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'état et les avis d'autre part :

Il est accordé décharge au Comptable des sommes détaillées aux états " taxes et produits irrécouvrables" : T 257-2007 : 33.80 €

**DESIGNATION D'UN ELU CORRESPONDANT
« SECURITE ROUTIERE »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier reçu de la préfecture du Finistère, demandant au conseil municipal de désigner en son sein un élu qui sera le correspondant « sécurité routière ».

Les enjeux majeurs de cette cause nationale concernent la vitesse, la conduite sous l'emprise d'alcool, les jeunes, les 2 roues motorisés (cyclomoteurs et motos), ainsi que les séniors.

Le rôle des maires est important dans la lutte contre l'insécurité routière, du fait de leurs multiples domaines de compétences pouvant avoir un impact direct sur la sécurité routière :

- Les aménagements urbains
- La réglementation de la vitesse
- La mise en œuvre des documents d'urbanisme
- Les activités scolaires ou para-scolaires
- Les activités associatives etc

Seront organisés :

- Des échanges d'informations sur la sécurité routière (les évolutions, les enjeux, et les causes de l'insécurité routière)
- Des échanges d'expériences relatives à des actions menées, que ce soit des aménagements urbains, des actions de prévention pour les jeunes scolaires et collégiens, pour les séniors, pour les associations etc...
- Des stratégies d'actions coordonnées correspondant aux enjeux du Finistère

Le rôle de l'élu référent sécurité routière consiste principalement à :

- Etre l'interlocuteur reconnu en matière de sécurité routière
- Diffuser la culture « sécurité routière » dans la commune
- Animer une politique de sécurité routière au niveau de la commune
- Mobiliser les acteurs locaux
- Participer au réseau des élus référents « sécurité routière »

Les membres du Conseil municipal souhaitent avoir plus d'éléments sur les contraintes liées à cette fonction.

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE DES COURS D'EAU

Monsieur le maire présente à l'assemblée la carte des cours d'eau de la Commune, résultant de l'inventaire réalisé par un groupe de travail animé par la Chambre d'agriculture du Finistère.

L'objectif de cet inventaire étant de contribuer à une meilleure préservation et gestion des milieux naturels et à assurer une sécurisation juridique de tout acteur (collectivité, particulier, entreprise, agriculteur...) susceptible d'intervenir sur le réseau hydrographique.

Cette cartographie résulte de la synthèse de l'analyse des documents graphiques disponibles, complétée par des vérifications sur le terrain. Cet inventaire a également fait l'objet de vérifications par les services de police de l'eau.

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

Valide les cours d'eau présentés sur l'inventaire cartographique de la commune de SPEZET.

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal de SPEZET en date du 28 MARS 2008,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision du 12 juin 2009 signature de deux contrats de prêt d'un montant de 200 000 € chacun

Décision du 23 juillet 2009, achat d'un tracteur agricole avec chargeur 26 377 € TTC

REGULARISATION DES EMPRISES DE VOIES COMMUNALES

Monsieur Gilbert EVEN informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion de la rectification et de l'élargissement des voies communales, des emprises ont été réalisées sur des propriétés privées.

La révision du cadastre, qui devait, en son temps, prendre en compte toutes ces modifications, a été annulée suite au rejet de projet de remembrement. La précédente municipalité avait engagé la régularisation de ces emprises de voies sous forme d'échange, d'abandon au profit de la Commune ou d'indemnisation au prix de 0.305 €/le m².

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide de poursuivre la régularisation des emprises de voies communales, sous forme d'échanges, d'abandon au profit de la commune ou d'indemnisation au prix de 0.305 €/le m².

Les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

Autorise le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer les actes relatifs à ces régularisations.

CAMION COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le camion communal occasionne des frais importants (il a 19 ans). Son passage aux mines est prévu début octobre.

Une consultation est actuellement en cours pour l'achat éventuel d'un autre véhicule d'occasion.

En fonction du résultat du contrôle réalisé début octobre, une décision sera prise quant à son maintien ou non dans le parc des véhicules.

ASSURANCES COMMUNALES

Monsieur Yannick PICHON informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour renégocier les contrats d'assurances de la collectivité. D'après les premières propositions reçues, on peut déjà envisager une économie de 30% sur les bâtiments et 50% sur le parc de véhicules.

DECHETS VERTS

Monsieur Yannick PICHON rend compte de la gestion des déchets verts sur la Commune de CLEDEN-POHER.

La collectivité dispose d'un lieu de dépôt des déchets verts à proximité des services techniques. Un broyage des déchets est organisé sur place par le SIRCOB.

Après avis de la Communauté de Communes de HAUTE CORNOUAILLE, les Communes de SPEZET et SAINT GOAZEC ont été désignées comme communes test.

Comptant sur le civisme des administrés, le conseil municipal décide de retenir le site de Kerbasquet pour accueillir les déchets verts. Il sera clôturé et fermé. Deux fois par semaine, il sera ouvert pour le dépôt exclusif de déchets verts.

DEVENIR DE LA POSTE DE SPEZET

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des dernières informations dont il dispose sur le devenir du bureau de poste de SPEZET. Suite au courrier adressé au directeur de la poste de CARHAIX, ce dernier confirme que rien n'est encore décidé quant à l'avenir du bureau de poste et que de toute façon une concertation avec les agents et la municipalité sera faite.

Le Maire réaffirme la volonté de la municipalité de maintenir un bureau de poste à SPEZET, 3^{ème} commune de la communauté de communes et 2^{ème} commune du canton en terme d'habitants.

AVENIR DE LA FILIERE AGRICOLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une proposition de motion de soutien en faveur de la filière agricole, motion proposée par le Maire de PLOUNEVENTER.

MOTION DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS

Depuis plusieurs mois, l'agriculture doit faire face à une crise grave qui remet en cause le devenir des agriculteurs.

Toutes les filières de production sont touchées :

- Lait
- Porc
- Légumes
- Viande bovine, lapins et volailles

Cette situation inédite montre la fragilité de l'économie agricole finistérienne.

De nombreuses exploitations connaissent de graves difficultés financières avec un avenir incertain. L'agriculture dans le Finistère c'est 9300 exploitations agricoles qui engendrent 20 000 emplois à la production, avec l'agroalimentaire c'est 50 000 emplois qui sont concernés.

L'étude de Jean OLLIVRO, géographe, montre que la contribution de l'agriculture à l'économie en Bretagne c'est :

- 30% des emplois
- 39% du chiffre d'affaire des entreprises
- 34% des exportations

Tous ces chiffres montrent le rôle essentiel que joue l'agriculture dans l'économie régionale. Aussi, nous les élus de terrain que nous sommes (Maires, conseillers municipaux) nous devons apporter notre soutien à nos agriculteurs et interpeller les représentants de l'Etat (Préfet), nos élus nationaux et le Ministre de l'agriculture.

Devant l'ampleur d'une telle crise, il est de notre devoir d'agir pour la défense de notre économie, de l'emploi et de l'avenir de nos collectivités locales.

Il donne ensuite la parole à Guy CITERIN qui résume la situation de la crise actuelle.

400 000 l de lait ont été répandus sur un champ à CARHAIX. Voilà 10 jours que certains producteurs jettent leur lait. Il estime que le syndicat majoritaire FNSEA et les industries laitières minimisent le taux de participation des grévistes, pour dénigrer le mouvement contestataire.

Actuellement certaines entreprises françaises achètent leur lait à l'étranger. Il évoque les propositions faites par le commissaire européen à l'agriculture, Marianne FISHERBOEL, comme la « prime à la casse vache laitière » pour diminuer la production laitière, les pénalités infligées au 1^{er} litre de lait produit au-delà des quotas. Les producteurs revendiquent une régulation des quotas européens un tarif à 400 € les 1000l de lait afin de pouvoir au moins en retirer un SMIC.

Il déplore le manque de solidarité de certains producteurs dans cette action et les menaces faites par certaines laiteries de rompre leur contrat avec les grévistes.

CONGRES DEPARTEMENTAL DES POMPIERS LE dimanche 27 septembre 2009

JOUETS DE NOEL

Mme Jeannine GUYOMARCH rappelle à l'assemblée le coût des festivités de fin d'année et notamment qu'en 2008, la commune de SPEZET avait offert un jouet d'une valeur de 8.51 € par enfant scolarisé à SPEZET de la maternelle au CP ainsi qu'aux enfants domiciliés sur SPEZET et qui ne sont pas en âge d'être scolarisés.

Les élus souhaitent que ce principe soit maintenu et aimeraient qu'une réflexion soit engagée sur la formule « PPVR ». Le sujet sera évoqué au prochain conseil municipal.

ATTRIBUTION LOT VRD 2^{ème} PHASE LOTISSEMENT 1 FEUNTEUN GORNED

Suite à la consultation qui a été lancée, c'est l'entreprise EUROVIA qui a été retenue pour la réalisation de la VRD du lotissement 1 de Feunteun Gorned pour un montant de 64 249 € TTC.

CHARTE DE L'OFFICE DE LA LANGUE BRETONNE

Ce sont les membres de la commission communication et vie culturelle, à laquelle participera Monsieur Philippe GUILLEMOT conseiller municipal, qui sera en charge de ce dossier.

Il y aura la signature de la Charte, la désignation d'un élu et d'un agent référent. Toutes les propositions de la commission seront soumises au Conseil municipal.

2 octobre 2009 réunion commission communication et vie culturelle pour l'élaboration du calendrier des fêtes.

RENCONTRE AVEC LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la rencontre qu'il a eue en présence des élus communautaires disponibles, avec Jean-René JONCOUR président de la Communauté de Communes de HAUTE CORNOUAILLE.

Création d'une zone d'activité :

Il faut qu'il y ait des entreprises à vouloir s'implanter sur la commune pour que la communauté de communes étudie les possibilités de création d'une zone d'activité.

Projet de maisons pour personnes âgées :

Le porteur de projet sera HABITAT 29 pour la réalisation de 10 pavillons, dont 6 dans un premier temps (les autres seront réalisés en fonction du succès des 6 premiers). Une consultation d'architecte va être lancée par HABITAT 29.

Pour ce qui est de la salle commune, la commune doit dans un premier temps élaborer son projet. Par la suite, le projet pourrait être porté par la communauté de communes de haute Cornouaille.

Maison médicale :

Le projet communautaire semble compromis. Le député C. MENARD veut relancer le projet sur CHATEAUNEUF. Sur SPEZET, monsieur le Maire informe l'assemblée que le Docteur DOUGUET travaille sur la pérennisation de son cabinet médical.

POINT CYBER

Les ordinateurs ont été installés le 17 septembre au pôle maison bleue. Une réunion d'information est prévue la semaine prochaine. Les modalités de fonctionnement et de tarification seront fixées par la communauté de Communes.

Il est envisagé 2 – 3 heures de formation par la communauté de communes le reste sera assuré par des bénévoles.

SIGNALETIQUE DES ZA

Elle sera réalisée par la communauté de Communes afin qu'elle soit uniforme sur toutes les zones communautaires.

PRESENTATION DU SITE DE LA COMMUNE DE SPEZET PAR ERWAN BODERE

<http://www.mairie-spezet.fr>